

Fauvette à tête noire

Sylvia atricapilla

Famille : Sylviidés

Statut et Protection

- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure



© R. Heureude – FDC34

Description

Chez ce passereau de taille moyenne, les individus de sexe opposés sont identifiables à la couleur de leur calotte, noire chez le mâle, brun-roux pour la femelle et le juvénile. Le reste du plumage est plutôt gris.

Biologie – Ecologie

Cet oiseau commun est observable partout en France. Il affectionne les boisements et les sous-bois fournis, il est donc très fréquent d'observer cet oiseau dans les parcs et les jardins. Si elle reste difficile à apercevoir, la fauvette à tête noire se reconnaît à son chant clair, flûté et mélodieux. Son régime alimentaire dépend de la saison, au printemps et en été, la fauvette consommera des insectes puis l'hiver son menu sera composé de baies et de fruits.

Principales menaces

Peu de menaces pèsent sur cet oiseau.

Où et quand le voir sur le bassin de l'Or ?

On peut observer la fauvette à tête toute l'année, dans les milieux fermés et dans les jardins avec des haies denses à proximité des habitations.